



ARRETE D'AUTORISATION D'EMPRUNT

OBJET : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 2.000.000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de réhabilitation de l'auberge Fleurie/ Hôtel du Marquis à Sars-Poteries

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-1 pour les EPCI

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil communautaire accordée au Président de l'EPCI en date du 11 juillet 2023

Le Conseil communautaire de la communauté de communes du Cœur de l'Avesnois

DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 2.000.000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : PRUAM (PRU PVD)

Montant : 2.000.000 euros

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : TLA + 0,6%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Amortissement prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 1 200,00 euros

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage ou sa notification.

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication

A Avesnes/Helpe, le 07/05/2024

Le Président

Nicolas DOSEN



Envoyé en préfecture le 07/05/2024

Reçu en préfecture le 07/05/2024

Publié le 07/05/2024

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20240507-AR_2024_028-AR